



# RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2022

## ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP



### IME LES GLYCINES

19 RUE DU MARECHAL JOFFRE  
67500 HAGUENAU  
03 88 73 31 40

### ANTENNE WISSEMBOURG

75 IMPASSE DES SAULES  
67160 WISSEMBOURG  
03 88 63 82 14

## SOMMAIRE

---

- I. IDENTITÉ DE LA STRUCTURE
- II. RESSOURCES HUMAINES
- III. ACTIVITÉ
- IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12
- V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE
- VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE
- VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ
- VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES
- IX. PROJET ET PERSPECTIVES

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## I . IDENTITE DE LA STRUCTURE

### I.1) Information générales

**Les PCPE, EMAS, communautés 360 n'entrent pas dans le RAH – ces structures faisant l'objet d'un rapport d'activité type.**

**Le FINESS à renseigner correspond au FINESS qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.**

**Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée à la page suivante.**

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)\* 670780477

**Le numéro FINESS est composé de 9 caractères dont les 2 premiers correspondent au numéro de département d'implantation. Veillez à bien saisir le N° FINESS de la structure et non celui de l'organisme gestionnaire**

Raison Sociale\* *IME Les Glycines*

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Bas-Rhin

Haguenau

Type de structure\* Etablissement (EEAP,IEM,IES,IME) hors dispositif



Type d'établissement\* IME

Nom de l'organisme gestionnaire\* *ARSEA*

N° de téléphone *0388733140*

Adresse mail *accueil.imp-glycines@arsea.fr*

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Le **FINESS** à renseigner correspond au **FINESS** qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée.

<b>N° Finess secondaire n°1</b>	<b>Type d'établissement</b>	<input type="text"/>
<b>Commune d'implantation</b>		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

<b>N° Finess secondaire n°2</b>	<b>Type d'établissement</b>	<input type="text"/>
<b>Commune d'implantation</b>		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

<b>N° Finess secondaire n°3</b>	<b>Type d'établissement</b>	<input type="text"/>
<b>Commune d'implantation</b>		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

<b>N° Finess secondaire n°4</b>	<b>Type d'établissement</b>	<input type="text"/>
<b>Commune d'implantation</b>		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

<b>N° Finess secondaire n°5</b>	<b>Type d'établissement</b>	<input type="text"/>
<b>Commune d'implantation</b>		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

<b>N° Finess secondaire n°6</b>	<b>Type d'établissement</b>	<input type="text"/>
<b>Commune d'implantation</b>		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

**Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD ).**

**Pour le RAH DITEP/ITEP/SESSAD TCC (ex. ITEP + SESSAD TCC ; ex. ITEP 1 + ITEP 2...).**

Nombre total de places installées financées : 42

### ***Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.***

*(Plusieurs réponses possibles)*

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## I.3) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*L'IME "Les Glycines" est implanté sur les communes de Haguenau et de Wissembourg.*

*50 bénéficiaires ont été accompagnés en 2022 .*

*Au 31/12/2022, faute de place en IMPro, 12 enfants de plus de 14 ans ont été maintenus afin d'éviter la rupture de parcours.*

*Pour répondre à leurs besoins et préparer leur avenir, des activités spécifiques ont été mises en place.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## II. RESSOURCES HUMAINES

### II.1) ETP réels et ETP budgétés non pourvus

Nombre d'ETP réels au 31/12/2022 **Nombre** 21.38



Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui  Non

### II.2) Fonction de coordination

Au sein de votre équipe, des personnels (hors encadrement) sont-ils **principalement ou exclusivement** dédiés à des fonctions de coordination :

• **d'équipe ?**  Oui  Non

• **de parcours ?**  Oui  Non

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2022 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut



Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique		
CDI	26	18.18
CDD		
<i>Dont CDD de remplacement</i>		
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage	1	1
Autre contrat aidé		
Autre	27	19

### II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Si les fonctions ci-dessous sont intégrées dans votre budget, elles ne sont pas à renseigner ici.

Si un professionnel cumule les fonctions de coordonnateur pédagogique et d'enseignant, le déclarer seulement en tant que coordonnateur pédagogique (pas de double compte).

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant		3	2.20
Enseignant spécialisé			
Coordinateur pédagogique		1	1.00
Autres personnels d'enseignement			

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### II.5) ETP mis à disposition

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition par un autre établissement médico-social ou sanitaire, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP

### II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année



	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	2
Stagiaires non gratifiés	6



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### II.7) Formation du personnel au cours de l'année



Reportez ici les formations réalisées au cours de l'exercice 2022, ayant fait l'objet d'une convention avec un organisme de formation.

Toutes les formations répondant à ce critère sont à prendre en compte, qu'elles soient gratuites ou payantes.

Tout professionnel de l'équipe ayant bénéficié d'une formation pendant l'année doit être pris en compte ici, y compris s'il travaille dans un autre établissement ou service.

Par ailleurs, l'item recense désormais la thématique globale de la formation, et non plus son intitulé exact.

**Ex. 1 : pour une formation intitulée "la découverte de la sexualité chez les adolescents présentant un TSA", indiquez "sexualité et TSA".**

**Ex. 2 : pour une formation intitulée "s'approprier les nomenclatures SERAFIN", indiquez "SERAFIN".**

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d...	Terre et matière à créer	35	2
D'adaptation/développement d...	Médiation du Hatha-Yoga	21	1
D'adaptation/développement d...	Approche médiation	21	5
D'adaptation/développement d...	Profil sensoriel de Dunn	7	1
D'adaptation/développement d...	Sophrologie	21	1
D'adaptation/développement d...	Bien gérer son patrimoine (départ retraite)	7	1
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	SST	7	6
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	SST initial	14	1
D'adaptation/développement d...	Inceste et abus sexuel	14	1
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	Habilitation électrique	14	1
D'adaptation/développement d...	Actualisation du projet d'établissement	30	12





# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite



## II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## II.8) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*L'ensemble des fonctions a participé à la formation/accompagnement sur l'actualisation du projet de service.*

*2 psychologues, alternativement au même poste, ont démissionné en cours d'année du fait d'un temps de travail trop réduit proposé par l'IME. En effet ce poste proposé à 0.35ETP manque d'attractivité et est largement insuffisant au regard des besoins.*

*La psychomotricienne a démissionné car ne souhaitait pas être vaccinée.*

*Malgré les publications, le poste d'orthophoniste reste vacant faute de candidat.*

*Lorsqu'il y a une ou des absence(s), le nombre de personnels budgétés à l'IME, ne permet pas toujours de répondre aux besoins en termes d'inclusion. Les activités se recentrent alors dans les locaux de l'IME.*



# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## III. ACTIVITE

### III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

L'accueil au sein des UEMA et UEEA est à intégrer dans la modalité "accueil de jour"

		Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat/ hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture		<b>Maximum</b>				199
Nombre de <b>places financées</b> dans l'année (hors accompagnement temporaire)		<b>Somme</b>				42
Nombre de <b>places financées</b> dans l'année en accompagnement temporaire		<b>Somme</b>				0
Nombre annuel de <b>journées théoriques</b> 		<b>Somme</b>				8400
Nombre de <b>journées réalisées</b>		<b>Somme</b>				7520
dont nb de <i>journées réalisées en <u>accueil temporaire</u> / <u>répit</u></i>		<b>Somme</b>				0

**Quand un jeune bénéficie de plusieurs modalités d'accompagnement dans la même journée, n'en compter qu'une**, selon le principe suivant: l'hébergement (accompagnement de nuit, internat) prévaut sur l'accompagnement en journée, qui prévaut sur l'accompagnement ambulatoire. Ex.: un jeune ayant bénéficié le même jour d'un acte sur son lieu de scolarité et étant accueilli une nuit en internat sera compté comme une nuit réalisée.

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.2) Flux et file active

La file active est l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année, quelle que soit la modalité d'accompagnement. La file active est égale à la population présente au 31 décembre + le nombre de sorties dans l'année.

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	50

**Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée au-dessus.  
Pas de double compte.**

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <b>uniquement</b> (y compris le week-end et les vacances scolaires)	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <b>uniquement</b> (du lundi soir au jeudi soir inclus)	0
Accompagnement de journée <b>uniquement</b>	50
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <b>uniquement</b> (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <b>plusieurs modalités d'accompagnement</b> (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	0
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

	Nombre
<b>Nombre total d'admissions dans l'année</b>	6
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	6
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.3) Les jeunes relevant de l'amendement Creton

	<b>Nombre</b>
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2022</i>	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2022</i>	0




## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.4/5) Absentéisme

**Le nombre total de jours d'absences ne peut pas être supérieur à la somme du détail.**

Si vous êtes un dispositif, cet item ne concerne pas l'activité du SESSAD.

	<b>Nombre</b>
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	1150
<i>dont pour hospitalisation</i>	24
<i>dont pour maladie</i>	270
<i>dont pour sortie autorisée</i>	549
<i>dont motif injustifié</i>	10
<i>dont autres</i>	297
 Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	50

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.5/6) Transport

La réalisation des transports dans votre structure est-elle interne / externe / les deux ?

Interne

Externe

Les deux

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) pour ces transports ?	<b>Somme</b>
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à la réalisation des transports (ex. Chauffeur)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à l'organisation des transports (mais pas leur réalisation)</i>	0

Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	0
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	0
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	240082

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.6/7) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*Le nombre de jours d'absence autorisés est lié à des retours au pays l'été.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

### IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2022

**Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12** (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	11
1 à < 2 ans		11 à 13 ans (inclus)	21
2 à < 3 ans		14 à 15 ans (inclus)	12
3 à < 4 ans		16 à 17 ans (inclus)	
4 à < 5 ans		18 à 19 ans (inclus)	
5 à < 6 ans		20 à 24 ans (inclus)	
		25 à 29 ans (inclus)	

**Parmi les effectifs signalés, combien sont** (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	1
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	3
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	0
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

**Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).**

Si un jeune est en **scolarité partagée** entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire ; OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), **le noter dans chaque modalité correspondante**, à temps partiel (Doubles comptes autorisés).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
<b>Scolarité dans un établissement médico-social</b>			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social		36	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		18	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)		18	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)			
<b>Scolarité dans un établissement scolaire</b>			
Ecole maternelle		1	
Ecole élémentaire			
ULIS école			
Collège			
SEGPA			
ULIS Collège			
Maison Familiale et Rurale			
Lycée/lycée professionnel/CFA			
ULIS Lycée			
EREA			
Autre (Pôle de regroupement...)			
Enseignement supérieur			

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Scolarité partagée <b>uniquement</b> entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	36
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	0
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés <b>parmi les 3-15 ans</b> (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	7

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - <b>Parmi les jeunes présents au 31/12</b>	0

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un <b>stage</b> dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - <b>Parmi les jeunes présents au 31/12</b>	0
<b>Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé</b>	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	3

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	8



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

**Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical  
(ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)**

**Données au 31/12**

	<b>En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)</b>	<b>En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)</b>
Ergothérapeute		
Kinésithérapeute	5	
Orthophoniste	22	
Orthoptiste		
Psychologue	13	
Psychomotricien	24	1
Psychiatre		
Médecin rééducation fonctionnelle		
Autre médecin		
Instructeur en locomotion		
Avejiste		
Transcripteur-adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical		

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3 Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0"

Données à renseigner au 31 décembre

**Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :**

	Nombre
Nombre total de jeunes <b>non oralisant</b> (hors surdité)	2
Nombre total de jeunes concernés par un <b>outil de communication alternative</b> (PECS, MAKATON, photo langage,...)	6

Données à renseigner au 31 décembre

**Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :**

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Données à renseigner au 31 décembre

**Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :**

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience motrice</u> (dont <i>fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur</i> )	0
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience sensorielle</u> (dont <i>implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille</i> )	0
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience visuelle</u>	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3 Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0".

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	1
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation <b>alimentaire</b> (autre que prescrite médicalement). <i>Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas</i>	5
Nombre de jeunes ayant besoin d'un <b>accompagnement lors des repas.</b>	12

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

#### Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de <u>mineurs</u> bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	0
	Chez un assistant familial	5
	PAD (placement à domicile)	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	2
d'une mesure éducative	AED	0
	AEMO	0
	chez un tiers digne de confiance	0

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une <u>mesure PJJ</u> :	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.5) Situations complexes

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces situations, indiquez "0".

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
<b>Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)</b>	
<i>dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service</i>	0
<i>dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.6) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*1 jeune accueillie à temps partagé : est en maternelle le matin (la jeune y est en sur-maintien) et présente à l'IME l'après-midi.*

*12 jeunes ont 14 ans et plus au 31 décembre 2022, ils sont maintenus faute de place dans les IMPRO du secteur.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

### V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	3
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	3
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans		25 à 29 ans (inclus)	

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

**Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année**

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé		
<b>Scolarité dans un établissement MS uniquement</b>		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social		
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		
UEMA		
UEEA		
<b>Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire</b>		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire		
<b>Scolarité dans un établissement scolaire uniquement</b>		
ULIS Primaire	4	
ULIS secondaire (collège, lycée)		
SEGPA		
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Autre	2	
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission		



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

<b>Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année</b>	<b>Nombre</b>
<u>Uniquement en famille</u> ( <b><i>A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire</i></b> )	
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <b><u>uniquement</u></b>	
CAMSP	
CMPP	
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
ITEP/DITEP	
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	5
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	1
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)




























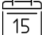
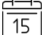
### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
29/09/2021		24/01/2022		Déficience intellectuelle ▼
13/10/2021		17/05/2022		Déficience intellectuelle ▼
07/10/2020		02/09/2022		Déficience intellectuelle ▼
21/07/2021		05/09/2022		Déficience intellectuelle ▼
09/03/2022		03/10/2022		Déficience intellectuelle ▼
07/09/2022		19/09/2022		Déficience intellectuelle ▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## Suite





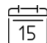





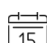
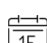



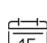

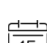




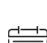



### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## Suite





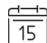
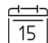





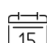
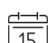
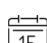
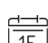


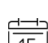
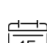




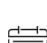



### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## Suite


























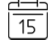

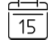
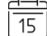
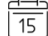
### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### V.5) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*Le délai moyen avant admission a baissé. Ce chiffre peut être mis en parallèle avec l'admission à l'IME d'un bénéficiaire en provenance du SESSAD, et ce dès le lendemain de la notification CDAPH. En effet, cette situation critique a fait l'objet d'une admission rapide.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

### VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre total de sorties définitives dans l'année	6
Nombre de sorties définitives dans l'année <b><u>hors accueils temporaires</u></b>	0
Nombre de sorties définitives dans l'année <b><i>en accueils temporaires</i></b>	0
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties avec notification</i>	6
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties sans notification</i>	0

### VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	
1 à < 2 ans		11 à 13 ans (inclus)	
2 à < 3 ans		14 à 15 ans (inclus)	4
3 à < 4 ans		16 à 17 ans (inclus)	1
4 à < 5 ans		18 à 19 ans (inclus)	1
5 à < 6 ans		20 à 24 ans (inclus)	
		25 à 29 ans (inclus)	

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

**Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année**

	Nombre
<b>Education générale ou professionnelle</b>	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage <b>avec</b> SESSAD	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage <b>sans</b> SESSAD	
IME	6
Etablissement pour enfants polyhandicapés	
ITEP/DITEP	
IEM	
IES	
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	
<b>Activité professionnelle</b>	
Activité à caractère professionnel en ESAT	
Emploi en entreprise adaptée	
Emploi en milieu ordinaire	
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	
En formation ou en stage	



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
<b>Autre activité ou accueil</b>	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
<b>Autre</b>	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	0
Autre	0
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

#### Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
<b>Contrats non aidés</b>	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
<b>Contrats aidés</b>	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

#### Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

<b>Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année</b>	<b>Nombre</b>
Logement personnel	
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	
Hébergé chez parents, proches	6
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

### VI. 4) Suivi des sortants

	<b>Nombre</b>
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi <b>durant l'année 2022</b>	0
Nombre de jeunes sortis dans les <b>trois dernières années</b>	26

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

**Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.**

	Nombre	Dont amendement Creton
SEES (ex IMP)		
SIPFP (ex IMPro)	12	0
ITEP		
IEM		
Autre SESSAD		
Foyer de vie		
MAS		
FAM		
SAJ		
ESAT/EA		
SAVS		
SAMSAH		
Autres ESMS		
Structures/services hospitaliers		
Autre		

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VI.6) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*2022 : c'est la première fois qu'un jeune fête ses 18 ans à l'IME.*

*12 jeunes (27%) sont maintenus faute de place en IMPRO en juin 2022. Il y a peu de perspectives de sortie.*

*21 jeunes accueillis actuellement seront respectivement sortants en 2023 (7), 2024 (7) et 2025 (7).*

*Des réflexions communes avec le centre de Harthouse ont été menées afin de préparer au mieux les sorties et leur préparation en amont.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

### VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une <b>évaluation de leur IMC</b> (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	50

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text" value="OUI"/>
– du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
– de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text" value="OUI"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser le nombre d'enfants concernés : 3

Préciser les professionnels qui ont été associés **(choix multiple)** :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VII. Education à la santé et accès aux soins



	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs <b>vaccinations obligatoires</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	50
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>suivi gynécologique</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	0
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	18
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>suivi par un audioprothésiste</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	0
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	0
Utilisation des réseaux sociaux	0
Santé bucco-dentaire	8
Obésité / équilibre alimentaire	4
Vie affective et sexuelle (VAS)	6
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	20

Veuillez distinguer le " 0 " de la non-réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laisser la case vide le cas échéant.



# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VII. Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*Le service Handident n'intervient plus depuis la pandémie.*

*La démarche de dépistage bucco-dentaire est encouragée auprès des parents et l'infirmière les accompagne si besoin.*

*Cependant, nous n'avons pas la visibilité des jeunes ayant eu un dépistage bucco-dentaire en 2022.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VIII.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) <b>présentes</b> (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration</u> du PPA	50
	Nombre
Nombre de familles <b>ayant participé au PPA par un autre moyen</b> (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	1
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec <b>l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)</b> s'est tenue durant l'année	40

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VIII.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ?  Oui  Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune  Ponctuellement  Régulièrement  Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?

Oui  Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème  Enquête de satisfaction  Autre

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?

Oui  Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème  Enquête de satisfaction  
 Café / réunion de parent  Rencontre parents/professionnels  Autre

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VIII.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 25/02/2019



Date de la dernière évaluation externe ? 17/02/2014



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

**Selon l'article L312-8 du CASF, «les établissements et services (...) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références, et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, validées (...)».**

*Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des parents et des détenteurs de l'autorité parentale, pour laquelle une satisfaction générale est relevée.*

*Pour certains parents nous notons le souhait de rencontrer plus souvent les professionnels, et pour d'autres le souhait de se rencontrer mutuellement.*

*Le DUERP a été actualisé, communiqué et informatisé dans le logiciel prévu à cet effet.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## IX. PROJET ET PERSPECTIVES

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

*Poursuite du travail entamé pour la transformation de l'IME et du SESSAD en un dispositif unique - Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif.*

*Les réflexions relatives aux projets architecturaux à Wissembourg comme à Haguenau se sont poursuivies. Sur Wissembourg, le projet a fortement avancé pour une perspective en 2025/2026.*

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

*La collaboration a été reprise avec un restaurant solidaire dans l'objectif de faire découvrir concrètement aux plus âgés le milieu professionnel de la restauration.  
De nombreux partenariats ont été réinvestis.*

*Dans une visée d'ouverture et d'inclusion sociale, de nombreux projets en lien avec culture et environnement ont été menés au courant de l'année 2022, dont les trois suivants :*

*Projet "Extraflore" : dans le cadre du Festival "Tentinabul", qui allie une approche sensible de la montagne et de la forêt vosgienne à du spectacle vivant, nous avons participé à la réalisation d'une œuvre collective en plein air sur le thème des fleurs sur le site du Rimlishof, à Buhl, dans la vallée de Florival. En partant de matériaux naturels, nous avons créé une fleur géante qui a apporté à chaque promeneur un éclairage magique sur la nature verdoyante du site.*

*Projet "La classe, l'œuvre !" : dans le cadre de la "Nuit européenne des musées" et en partenariat avec le Musée historique de la Ville de Haguenau, nous avons participé au projet "La classe, l'œuvre !" en étudiant tout au long de l'année un objet conservé par le musée : un coffret de courtoisie appartenant à une famille alsacienne et datant du XVIIIe siècle. Ce projet nous a permis de renforcer les liens entre l'IMP et le musée par un travail collaboratif et de développer la familiarité des élèves avec ce dernier.*

*Projet "Protéger l'environnement, j'adhère !" en partenariat avec l'Association ARIENA et la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord. Titre du projet "Partons à la découverte de la forêt" : l'Association ARIENA a financé notre projet en nous permettant de bénéficier d'une animatrice de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord. Nous sommes ainsi partis à la découverte de la forêt de Haguenau : ce projet a constitué un champ d'observation remarquable pour sensibiliser les élèves à l'écologie*

*et à la biodiversité. Les fonctions écologiques, économiques et sociales de l'arbre, de la forêt et du bois ont été abordées par les élèves en favorisant un comportement éco-responsable.*

*Dans le cadre de la QVT, une activité sportive hebdomadaire réalisée par la professeure d'EPS a été proposée à l'ensemble des salariés. Cette activité est suivie par une dizaine de professionnels.*

*Un événement festif autour des 60 ans de l'IME et les 10 ans de l'antenne à Wissembourg a permis de réunir parents, enfants, partenaires et professionnels.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## IX. Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

**Les différentes parties "commentaire" sont limitées à 5.000 caractères. Si vous n'avez pas pu renseigner tous les éléments, vous pouvez joindre (ci-dessous) un fichier. Ce fichier sera également transmis à votre DT ARS pour le dialogue de gestion.**

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

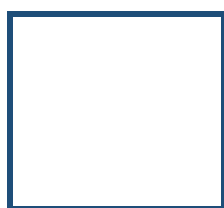
**Vous avez entièrement complété le rapport d'activité**

**Merci pour votre collaboration**

**Pensez à valider votre travail**

*(en cliquant sur l'icône de validation en rouge)*

*Fermer et enregistrer vos réponses*



[Procédure pour imprimer et/ou enregistrer le RAH](#)

